

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Le 9 février 2023, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme JANET Nathalie, Mme GERBE Nicole, M. COLLIN Gilles, Mme TOUZE-ROUX Laurence, Mme BINOIS Myriam, Mme MOUTET Laurence, Mme FERRAND Corinne

Absents excusés : /

Date de la convocation : 27 janvier 2023

N° délibération : 4-2023

CONTRAT DE MAINTENANCE EQUIPEMENT DE CUISINE
SOCIETE ETD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance pour les équipements de cuisine de la Caisse des Ecoles,

Considérant que l'objet dudit contrat est d'assurer l'entretien normal et régulier ainsi que le contrôle périodique du matériel et des installations dont la liste figure en annexe n°1,

Considérant l'offre proposée par la société ETD d'un montant de 4 760 € HT soit 5 712 € TTC,

Considérant que cette société a donné entière satisfaction à des communes voisines pour des prestations identiques,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE à 9 voix

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance susmentionné.

PRECISE que le présent contrat est conclu pour une durée d'un an puis il se renouvellera par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, et ce pour une durée maximale de 3 ans.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président Gil BERNARDI

